

COMMUNIQUE DE L'OPPOSITION POLITIQUE CONGOLAISE

Réunie ce mercredi 11 avril 2018 à Kinshasa, l'opposition politique congolaise exprime sa profonde préoccupation face à l'attitude désinvolte de la CENI dans la gestion du processus électoral. Elle insiste sur l'urgence des mesures correctives pour garantir la crédibilité des résultats des prochaines élections.

A cet effet, l'opposition politique congolaise note ce qui suit :

1. Les données statistiques des électeurs présentées par la CENI sont incorrectes. En effet, la CENI affirme avoir enrôlé 46.542.289 électeurs, radié 5.381.763 doublons et 902.290 mineurs. Ce qui donne en réalité 40.258.236 électeurs consolidés. Cependant, la CENI a affiché des chiffres manifestement et intentionnellement inexacts de 40.287.387, soit un gap de 29.151 électeurs. Ce qui dénote le caractère peu sérieux du travail de la CENI ;
2. Le nombre excessivement élevé de doublons détectés et l'enrôlement irresponsable des bébés et enfants dénote d'une tentative de tricherie en amont, ce qui constitue des actes inciviques et susceptibles des poursuites judiciaires ;
3. Face à ces dérives dans les opérations d'enrôlement, de nettoyage et consolidation du fichier électoral, l'audit du fichier électoral et du serveur central s'impose, suivi de la publication des radiés et des mineurs enrôlés par circonscription, l'annulation et le retrait des cartes invalidées, afin d'éviter toute exploitation ultérieure lors du vote ;
4. Prend acte de la position officielle du Gouvernement Coréen et la Commission électorale Coréenne qui relèvent les risques de fraude à grande échelle liés à l'utilisation de la machine à voter proposée par l'entreprise MIRU SYSTEM. Le Gouvernement coréen s'étant désolidarisé de cette entreprise, elle réitère son rejet de la machine et insiste auprès de la CENI sur l'urgence de l'abandon de ce projet porteur des germes de conflits, et invite par ailleurs le Gouvernement Coréen de faire annuler le contrat liant l'entreprise MIRU à la CENI, car, conclu sur fond des graves suspicions de corruption ; demande instamment aussi aux USA et aux pays occidentaux et la République de Corée à bloquer les comptes de l'entreprise MIRU SYSTEM pour transaction illicite ;
5. Dénonce le détournement qui caractérise la commande des machines à voter car, il n'existe aucune ligne budgétaire dans la loi des finances de l'exercice 2018, relative à l'achat des machines à voter ; Invite le procureur général de la République à ouvrir une information judiciaire d'autant plus qu'une machine qui coûte en réalité 400 dollars est achetée par la CENI au prix de 1500 dollars la pièce, fait reconnu par le Président de la CENI ;
6. Prend acte du retrait du soutien technique à la CENI sur la question de la machine à voter par l'Association Mondiale des Organes de Gestion des Elections (A-WEB) ;
7. Face à ces développements alarmants, elle s'étonne de l'entêtement de la CENI et rappelle que l'utilisation de la machine à voter viole :
 - a) la constitution qui exige des élections libres, transparentes et secrètes ;
 - b) les dispositions pertinentes de la loi électorale spécialement l'article 237 ter ;
 - c) le calendrier électoral en exécution qui prévoit aux points 38, 39 et 40 des opérations d'impressions et des déploiements de bulletins de vote ;